

# Livret scolaire unique (LSU)

**Définition :** Le livret scolaire est l'outil permettant le suivi de la scolarité d'un élève de l'entrée en CP jusqu'à la fin du collège. Il regroupe les bilans périodiques de l'évolution des acquis, les bilans de fin de cycle et diverses attestations. En même temps, il est l'instrument de liaison entre l'école et les parents.

## Textes officiels

Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire

Décret du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves.

## Les objectifs

Il est réalisé pour chaque élève dès son entrée en cycle 2 et jusqu'à la fin du cycle 4.

Il est l'instrument de liaison entre :

- les maîtres,
- l'école et les parents.

Il suit chaque élève durant toute la scolarité (avec transmission à l'établissement d'accueil si changement en cours de scolarité).

Il permet d'attester des compétences et connaissances acquises par chaque élève au cours de sa scolarité.

## Le contenu

**1. Les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires :** ils sont établis par chaque école. Ils comportent au moins :

- une appréciation générale sur la progression de l'élève durant la période ;
- un suivi des acquis scolaires, réalisé sur la base des connaissances et des compétences fixées par les programmes (éléments travaillés durant la période, acquisitions, progrès et difficultés éventuelles, positionnement de l'élève par rapport aux objectifs visés)
- projets éventuels, en éducation artistique ou parcours citoyen, mis en oeuvre au cours de la période
- modalités d'accompagnement s'il y en a (PAP, PPRE, etc.)

**2. Les bilans de fin des cycles 2, 3 et 4.** Il s'agit d'une évaluation du niveau de maîtrise de chacun des domaines et de chacune des composantes du socle commun des connaissances, de compétences et de culture. Elle se fait sur une échelle de référence à quatre échelons : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise. On y joint aussi les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin de cycle sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité.

## 3. Les attestations

- de première éducation à la route (APER) (à l'issue de la scolarité primaire)
- de sécurité routière de premier et de second niveau (ASSR) (fin de collège)
- « apprendre à porter secours » (APS)
- de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) (fin de collège)
- de « savoir nager ».

## Les destinataires

Les informations contenues dans ce livret scolaire sont transmises aux parents ou au responsable légal de l'élève plusieurs fois par an selon une périodicité définie par l'équipe de maîtres. Ils y apportent leur visa précédé si besoin d'un commentaire.

## Autres précisions

- Les éléments de ce livret scolaire sont numérisés et en cas de changement d'établissement, c'est sous cette forme que le livret est transmis au nouvel établissement.
- L'évaluation en maternelle : Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, les enseignants de l'école maternelle transmettent aux enseignants de l'école élémentaire

une synthèse des acquis de chaque élève sur des points importants. Cette synthèse mentionne pour chacun ce qu'il sait faire, ses points forts et, le cas échéant, les besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Elle est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisés en situation ordinaire, tout au long du cycle.

Un modèle national est fixé par l'**arrêté du 31 décembre 2015**

- *Communiquer avec la famille sur les évaluations et les progrès de l'élève*

Le parcours de l'élève se concrétise et se perçoit à travers des productions, des évaluations (diagnostique, formative, sommative), des bilans...

Le livret scolaire se situe davantage dans une vision sommative de son parcours. Il ne peut permettre à une famille de comprendre et accompagner leur enfant au long de la scolarité.

S'il constitue un point de repère, il n'évoque que certaines étapes. La communication et l'échange avec les parents ne doivent-ils se situer qu'à ces seuls moments ?

## **LE LIVRET ... en six lettres : L.I.V.R.E.T.**

### ***L ...comme Loi***

C'est une exigence applicable à l'enseignement privé (cf. décret de septembre 1991) avec pour objectif de favoriser le suivi de l'élève et la continuité de ses apprentissages.

Il y a donc obligation sur le principe et adaptation possible dans les modalités en particulier dans les relations avec les parents.

### ***I.. comme Information***

Trois cibles pour cette information :

- l'élève : un repérage de ses acquis, une aide dans son apprentissage
- les parents : informer sur la manière dont l'enseignement est organisé, sur la scolarité de l'enfant, sur les décisions de passage de cycle, en veillant à la lisibilité des informations transmises.
- les collègues : assurer ainsi la continuité de l'apprentissage au sein de l'école et faciliter le changement d'école.

### ***V... comme Valorisant***

Une évaluation ne se réduit pas à un jugement ; il y a prise en compte et valorisation des démarches d'apprentissage ;

" Porter un regard positif sur l'élève " : c'est une exigence inscrite dans le référentiel du métier de professeur des écoles.

Le livret est une aide à la réussite de l'élève, un outil de repérage des acquis et donc des réussites.

### ***R... comme Régulier***

Le livret comporte " les résultats des bilans périodiques ".

Cela veut dire que les échéances sont clairement définies mais que tout n'est pas à évaluer à chacune de ces échéances.

C'est aussi un contrat avec l'élève et avec les parents ce qui implique un engagement des enseignants. L'engagement dans la régularité des informations transmises à l'élève et aux parents est le gage d'une relation de confiance.

### ***E... comme Equipe***

Modalités d'évaluation des apprentissages, bilans périodiques sont définies par les enseignants en équipe de maîtres : premier stade du travail nécessaire en équipe.

Le livret scolaire aide donc à la cohérence au sein d'un cycle, au sein de l'école pour une construction suivie des apprentissages.

### ***T... comme Trajet***

Le livret apporte des informations sur la scolarité de l'enfant de nature à favoriser le dialogue avec la famille mais aussi sur le profil de réussite lorsqu'il y a changement d'école.